

Date de télétransmission : 01/10/2025	<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025</b>
Date de réception, préfecture : 01/10/2025	
Date d'affichage : 23 septembre 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux-en-France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 14 Votants : 19	<b>Etaient présents:</b> Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Jean-Jacques PERCHAT, Maurice ANDRIEU, Georges BIRBA, Gilles MEKLER, Olivier BECRET, Kadiatou DIEBKILE, Benoît FARRAN, Francis KLEIJN, Estelle BOCKEL, Corinne GARREAU.  <b>Pouvoirs:</b> Christine MAHE à Yves MURRU, Martine POUILLIE à Maryvonne JOUANY, Thierry TABORSKI à Séjiane RENE, Elodie SIMONE à Jean-Jacques PERCHAT, Flavien PARISI à Francis KLEIJN.  <b>Absents:</b> Olivier VELIN, Thierry MARIN-CUDRAZ, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG, Nathalie CHEVALLIER et Antoine CALDICOTE.  Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Maryvonne JOUANY

### 2025/047 – TARIFICATION DE L'ESPACE MAURICE BEJART

Rapporteur : Yves MURRU

A la suite de la délibération n°2023/037 relatif à la tarification de l'espace Maurice Béjart, il convient de délibérer sur les tarifs pour les associations extérieures à la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **FIXE** les tarifs en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 :
  - LOCATION DE SALLES
    - Espace Maurice Béjart (**POUR LES ASSOCIATIONS EXTERIEURES**)
      - Location pour 1 à 3 jours sans mise à disposition de régisseur: 3 000 €
      - Location pour 1 demi-journée sans mise à disposition de régisseur: 1 500€
      - Tarif par jour supplémentaire : 1 400€
      - Coût et contreparties résidence courte durée : 1 représentation gratuite par 5 jours de résidence.
      - Caution d'annulation : 2 500 €
      - Caution dégâts : 5 000 €
    - LOCATION DE SALLES (**POUR LES ASSOCIATIONS PUISEENES**)
      - Espace Maurice Béjart
        - Location pour 1 à 3 jours sans mise à disposition de régisseur: 2 000 €
        - Ladite location comprend 3 répétitions de 6 heures maximum
        - Toute heure supplémentaire de location sera facturée à 32€
        - Caution d'annulation : 2 500 €
        - Caution dégâts : 5 000 €

Le Secrétaire

Maryvonne JOUANY

Le Maire,

Yves MURRU



Fait et délibéré le 29/09/2025  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre.  
Le Maire certifie exécutoire la présente,  
transmise en sous-préfecture de Sarcelles